ment où le mot *tactique* soit sous-entendu, et où le mot *exercice* soit mentionné. Cet exercice était le *papegeai*. » (Bardin, *Dictionnaire de l'armée de terre*.) Nous trouvons encore, dans l'ouvrage du même auteur, la manière dont on choisissait ce *franc-archer* par paroisse : « Sur 60 hommes valides et d'un âge convenable, la paroisse en tirait un au sort ; elle lui faisait prêter serment ; elle l'armait, l'habillait, l'équipait aux frais des cinquante-neuf paroissiens que le sort n'avait pas atteints. Telle est l'origine du tirage à la milice. » Charles VII avait donc à son service, et accourant à son appel, une armée entretenue par le peuple.

Charles VII ne put tirer parti des *francs-archers :* il les abolit. Louis XI les rétablit (1466) en corps de 14,000 ou 16,000 hommes, divisé en 28 compagnies de 500 hommes, sous les ordres, chacune, d'un capitaine. Quatre capitaines généraux commandaient chacun un corps de sept compagnies. Ces *francs-archers*, nommés aussi *soldats à gages ménagers*, et ceux qui étaient nourris par les villages, *francs-taupins* ou *francs-taupiers*, suivirent Louis XI dans toutes ses guerres, mais n'assistèrent qu'à une seule grande bataille, où ils furent battus, à Guinegatte, en 1479. Malgré leur médiocrité comme soldats, leur peu d'instruction, leur indiscipline, les *francs-archers*, n'étant pas des hommes taillables, prétendaient être nobles, et ils constituèrent la *noblesse archère*. Louis XI les abolit en 1480 ; Charles VIII les rétablit en 1485, mais Louis XII les supprima définitivement en 1509. Leur existence, comme on le voit, avait été courte. Il faut pourtant dire que l'institution ne disparut pas néanmoins entièrement. Quelques villes continuèrent à avoir des *francs-archers* pour leur garde particulière, et l'ordonnance du 11 août 1578 reconnut quatre *francs-archers* par bande. « L'armure complète d'un *franc-archer* se composait de la *salade* ou casque léger, de la *jacque*, vêtement rembourré de coton ; de la *brigandine*, corselet garni de lames de fer ; de la *vouge*, épieu de la longueur d'une hallebarde, et dont le fer ressemblait à un carreau ; de la *rondelle*, bouclier rond ; de la *trousse*, espèce de carquois rempli de flèches, au nombre d'au moins dix-huit ; de la *dague* (long poignard), et enfin d'une épée. » (Le comte de Chesnel, *Encyclopédie militaire et maritime*.)

La France et ses rois ne furent pas les seuls à avoir des *francs-archers ;* la Bretagne et ses ducs eurent aussi des corps portant le même nom.

FRANCASTEL (***), député suppléant de l'Eure à la Convention nationale, où il ne siégea qu'après le procès du roi. Il prit place à la Montagne, fut adjoint en juillet 1793 au comité de Salut public, et envoyé, en octobre suivant, en mission près de l'armée de l'Ouest. Sa correspondance officielle donne l'idée d'un proconsul implacable ; mais il paraît qu'il versait plus d'encre que de sang, et qu'il n'était furieux que sur le papier, comme quelques autres représentants en mission, dont c'était la tactique. Il dut accomplir des actes de rigueur, conformément aux décrets formels de l'Assemblée ; mais ses adversaires conviennent que son caractère était fort doux. C'était, d'ailleurs, un patriote très-ardent et très-énergique. A Nantes, il organisa, avec Carrier, la *compagnie Marat*, et concourut à une partie de ses opérations de défense, mais non pas aux noyades. Ceci ressort de cette circonstance qu'après le 9 thermidor il accusa Carrier, ainsi que le général Turreau, d'avoir dévasté la Vendée, tandis que lui-même ne fut jamais formellement accusé. Nous avons eu sous les yeux un mémoire adressé par lui au comité de législation, le 6 brumaire an III, dans lequel, en son nom comme au nom de son collègue Hentz, il répond, relativement à leur mission commune dans la Vendée, aux imputations produites devant le tribunal révolutionnaire par Vial, ci-devant procureur-syndic du département de Maine-et-Loire. Ces dénonciations n'eurent aucun effet, et cependant, à cette époque de réaction furieuse, on saisissait tous les prétextes pour frapper les débris de la Montagne. Il faut bien croire qu'on jugea que Francastel ne pouvait être sérieusement attaqué. Après la session, il remplit quelques fonctions administratives, et acheva ses jours dans l'obscurité.

FRANCATU s. m. (fran-ka-tu). Hortic. Espèce de pomme de garde.

FRANCAVILLA, ville d'Italie, province de Lecce, à 30 kilom. O. de Brindisi ; 15,943 hab. Filature de coton ; fabriques d'étoffes de laine ; poterie, commerce assez important. Cette ville, qui remonte au XVIe siècle et doit son nom aux immunités dont elle jouissait, possède une belle église collégiale, des couvents, des hôpitaux, etc. ‖ Ville d'Italie (Sicile), prov. et à 55 kilom. S.-O. de Messine ; 3,520 hab. Importante fabrication de soieries et de toiles. Dans les environs, exploitation de mines de cuivre, de plomb, d'argent et d'antimoine. ‖ Autre ville d'Italie, prov. et à 12 kilom. N.-E. de Chieti, près de la mer Adriatique ; 4,282 hab. ‖ Bourg d'Italie, prov. de la Basilicate, district et à 39 kilom. E. de Lagonegro ; 2,959 hab.

FRANC-BÂTIR s. m. Dr. cout. Droit de quelques communautés de prendre gratuitement du bois, pour leurs constructions, dans certaines forêts.

FRANC-BORD s. m. Mar. Bordage extérieur de la coque, depuis la quille jusqu'à la première préceinte. ‖ Pl. *francs-bords*.

— P. et chauss. Espace de terrain qui borde une rivière ou un canal, au delà des digues ou du chemin de halage.

FRANC-BOURGAGE s. m. Féod. Héritage roturier qui ne devait aucun droit seigneurial ou coutumier, à moins de titre suffisant.

FRANC-BOURGEOIS s. m. Homme exempt de certaines redevances par rapport à son seigneur.

— Argot. Filou qui quête pour de prétendues œuvres charitables.

— **Encycl.** Argot. On a désigné sous ce nom, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, une catégorie de pauvres honteux, d'une physionomie particulière. « Ils étaient, dit Mercier, toujours endimanchés, complétement vêtus de noir et coiffés d'une grosse perruque très-poudrée. » Le tableau que ce spirituel observateur a tracé de leurs manières obséquieuses mérite d'être rapporté. « Ils vous accostent dans les églises et aux promenades, dit-il, et vous content à voix basse leur prétendue misère. Ils ont le don des larmes et l'art de la persuasion. Plusieurs se contentent de soupirer avec un geste suppliant, et ce geste muet et expressif vous touche plus que toutes les paroles. Si vous les refusez, ils n'insistent pas et vous quittent avec un véritable signe de douleur ; vous êtes ému malgré vous, vous revenez sur leurs pas et leur donnez quelque chose... Il est de ces *francs-bourgeois* qui, depuis vingt ans, ne subsistent que par le rôle journalier d'indigents, et ils s'en acquittent de manière à tromper les gens les plus clairvoyants. » (Mercier, t. V, p. 180.)

A l'origine, on désignait simplement sous ce nom les pauvres qui, vu leur misère, étaient exemptés de taxes et d'impositions. Une maison fondée au Marais, en leur faveur, a donné son nom à l'une des rues historiques du vieux Paris. V. l'art. suivant.

Francs-Bourgeois (RUE DES). Deux rues, d'une importance historique inégale, ont conservé ce nom : la rue des Francs-Bourgeois, au Marais, et la rue des Francs-Bourgeois-Saint-Marcel, dans le quartier du Luxembourg. Ces appellations avaient une étymologie différente.

La première de ces rues, la plus connue et la plus importante, s'appelait plus anciennement encore rue des *Viez-Poulies*, d'un jeu alors en usage (le jeu des poulies), tenu par un sieur Jean Gennis et sa femme ; cet établissement leur rapportait, paraît-il, 20 sols parisis de rente, qu'ils abandonnèrent aux templiers. La rue des Viez-Poulies prit le nom de rue des *Francs-Bourgeois* par suite de la fondation d'un hôpital destiné à recevoir des pauvres. (V. l'art. précédent.) Vers 1350, le bourgeois Jean Roussel et Alix, sa femme, firent construire cette maison et y logèrent vingt-quatre « pôvres borjois. » En 1415, Pierre Le Mazurier et sa femme, fille de Jean Roussel, fondateur, firent don de l'immeuble au grand prieur de France, et y joignirent une rente de 70 livres, à la charge par lui de loger quarante-huit pauvres au lieu de vingt-quatre, soit deux par chambre. Cette fondation a depuis longtemps disparu.

La rue des Francs-Bourgeois, au Marais, a encore d'autres souvenirs historiques. Le célèbre Michel Le Tellier, père du marquis de Louvois, chancelier de Louis XIV, y habita ; le trop fameux comte de Charolais, celui qui tirait à balle sur les couvreurs, ni plus ni moins que sur des pigeons, y avait également son hôtel ; au no 5 est l'ancien hôtel d'Albret ; au no 12, l'hôtel de Roquelaure ; au no 14, l'hôtel de Gabrielle d'Estrées. La rue des Francs-Bourgeois n'a, de nos jours, d'autre titre à la célébrité que d'être le centre du commerce de la chapellerie française, dont les fabriques sont agglomérées dans ce quartier.

La rue des Francs-Bourgeois-Saint-Marcel (quartier du Luxembourg) allait de la place Saint-Michel à la rue des Fossés-Monsieur-le-Prince, et s'appelait ainsi, d'après Vaillot et la plupart des auteurs, parce que les habitants de la ville de Saint-Marcel étaient exempts de payer les taxes auxquelles étaient imposés les bourgeois de Paris, en exécution d'un arrêt du Parlement de Paris, rendu au mois de novembre 1296, qui déclarait que le territoire de Saint-Marcel ne faisait point partie des faubourgs de Paris. On s'explique facilement que cet arrêt ait été rendu en 1296, un an après l'ordonnance de Philippe le Bel sur les conditions voulues pour avoir le droit de bourgeoisie, c'est-à-dire à une époque où la délimitation de Paris et des faubourgs n'était pas encore parfaitement fixée, et où les tailles et les impôts étaient devenus considérables, ce qui n'engageait pas les habitants des bourgs voisins à devenir Parisiens, les charges dépassant de beaucoup les avantages.

La rue des Francs-Bourgeois-Saint-Marcel, qui n'était dans l'origine qu'un chemin étroit, sinueux et inégal, avait conservé toutes ses défectuosités en devenant plus tard voie publique enclavée dans les faubourgs de Paris. Il en résultait de fréquents accidents ; aussi le corps municipal, dans sa séance du 9 nivôse an II, décidait-il, sur le rapport des administrateurs des travaux publics, que la moindre largeur de cette rue serait fixée à 30 pieds ; le ministre Chaptal porta cette largeur à 10 mètres, par décision du 8 ventôse an IX.

Rappelons ici que, lorsque, en 1793, le cimetière de Clamart fut fermé, on en ouvrit un dont l'entrée donnait près de la rue des Francs-Bourgeois, presque à l'encoignure des fossés Saint-Marcel. C'est dans ce cimetière que furent inhumés Luce de Lancival et Pichegru. Sur le tombeau de ce dernier était gravée l'inscription suivante, dans laquelle on ne retrouve aucun souvenir de la mort violente de ce général : « Ici reposent les cendres de Charles Pichegru, général en chef des armées françaises, né à Arbois, département du Jura, le 14 février 1761, mort à Paris le 5 avril 1804. » C'est là également que furent jetés les restes de Mirabeau, exhumés du Panthéon (en 1793) par la populace, deux ans après la cérémonie célèbre à la suite de laquelle on les y avait placés.

La rue des Francs-Bourgeois a été atteinte par le percement du boulevard Saint-Marcel (1868).

FRANC-CANTON s. m. Blas. Pièce carrée, un peu plus grande que le canton, qui se place ordinairement à l'angle dextre du chef : *De Lamoignon : Losangé d'argent et de sable, au* FRANC-CANTON *d'hermine.—Grimouard, en Poitou : D'argent fretté de gueules, au* FRANC-CANTON *d'azur.*

FRANC-COMTOIS, OISE s. et adj. (fran-kon-toi, oi-ze). Géogr. Habitant de la Franche-Comté ; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Un* FRANC-COMTOIS. *La population* FRANC-COMTOISE.

— s. m. Linguist. Patois de la Franche-Comté.

— **Encycl.** Linguist. Le langage rustique de l'ancienne Séquanie procède des dialectes de la langue d'oïl, et en particulier du dialecte bourguignon, qui, au XIIIe siècle, était en usage dans les provinces de l'est et du centre de la France actuelle. On retrouve dans le franc-comtois les mêmes éléments de composition que dans la langue française, c'est-à-dire du celtique, du germanique, du grec et du latin. On doit retrouver, dit Désiré Monnier, le plus de celtique dans les hameaux les plus écartés, le plus de latin dans les villages les plus rapprochés des voies romaines, le plus de tudesque dans les localités les mieux fortifiées. Mais tous ces lieux s'isolent, même en s'entremêlant, et tel dialecte qui, dans le principe, y domine, a dû se corrompre par des échanges continuels, inévitable résultat de la fréquentation. Toutefois, il y a des expressions qui ne sont usitées que chez les habitants de tel canton, de tel arrondissement. Il y en a qui appartiennent exclusivement à la montagne, d'autres au vignoble, d'autres enfin à la plaine. Le génie du langage rustique de la Franche-Comté présente des différences caractéristiques suivant ces trois régions principales : la basse, la moyenne et la haute. Ainsi, les locutions employées par l'habitant du pays bas ont beaucoup moins de coloris que celles du vigneron, et ces dernières moins d'énergie que celles du montagnard. Partout le langage paraît se ressentir de la nature du sol : dépourvu d'images au sein des campagnes nivelées et monotones, riche et varié sur de fertiles coteaux, il est rude et sévère au milieu des rochers et des frimas.

Voici les remarques principales qui ont été faites sur le *franc-comtois :*

Le *c* suivi d'une voyelle muette, dans un mot français, se prononce *ts* ou *tz* en patois. Exemple : *force*, *patience*, font *foatsa*, *pachientza*. Le *g*, dans le même cas, et le *j* consonne, se changent en *dz : lé venandze*, les vendanges ; *lou dzardinié*, le jardinier.

Précédé d'un *c* ou d'un *p*, le *l* permute avec l'*i* voyelle : *piu kia*, plus clair. La même chose a lieu dans le patois bourguignon, et elle se retrouve aussi dans l'italien.

S se change en *ge : mageon*, *prigeon*, maison, prison ; ou il s'adoucit en *z* ou *dz*. Exemple : *tseuzou*, chose, mot que l'on substitue à celui qui échappe à la mémoire au moment de l'exprimer.

En composition, la syllabe française *che* se prononce *tse : tseviau*, cheval.

Tous les mots terminés en *al* et ceux qui finissent en *el* dans le français ont leur terminaison en *au* et *eau*. Ainsi, aval fait *avau*, autel, *auteau*.

Or devient *oa* ou *oué : cor* se dit *coa* en patois. *Er* et *ert* se changent en *a* long : ver, *vâ ;* Philibert, *Phlibâ ; eur* en *oux* ou en *ioux* : causeur, *caousioux*. L'*e* ouvert ou joint à l'*i* permute avec la diphthongue *oi :* chandelle, *chandoila ;* bouteille, *boutoilla ;* reine, *roina*. En revanche, *oi* se convertit en *e* ouvert pour le mot roi, qui se dit *rè*.

Théo devient *kio :* Théodule, Théophile, *Kiodul*, *Kiofil*.

Gli se prononce comme en italien : *i gli dezi*, il lui dit.

Dans son *Histoire de l'idiome bourguignon* (Dijon, 1856, in-8o), M. Mignard met en relief les nuances du dialecte *franc-comtois* qui tranchent sur cet idiome. Les principales sont *das* pour *de* (des) ; *ot* pour *è* (est) ; *o* pour *a : je m'en ollai* pour je m'en allai ; et pour *oo : voret* pour *vorroo* (verrait) ; *y crayet* pour *je croyoo* (je croyais) ; *a* pour *ai : enchairbouta* pour *enchaiboutai* (emméler). Enfin, une des grandes anomalies de ce dialecte, c'est la forme en *ans* ou *ant* pour celle en *ons*. Ainsi, on dit : *nous ollans*, *nous venans*, *nous ant vu*, pour nous allons, nous venons, nous avons vu. Mais il est une nuance que M. Mignard a oublié de signaler, c'est l'accent prosodique, lequel est plus riche dans le patois de la Franche-Comté que dans le patois bourguignon et que dans la langue française : cet accent est non-seulement grave, aigu et circonflexe, mais, de plus, il a conservé la quantité latine. C'est ce que Désiré Monnier a très-bien fait remarquer dans une étude sur le patois jurassien, publiée dans les tomes V et VI des *Mémoires de la Société des antiquaires de France*. Nous empruntons à ce recueil deux poésies qui donneront une idée plus juste du langage *franc-comtois ;* l'une est recueillie dans la plaine, l'autre dans les montagnes.

CHANSON DE LA PLAINE.

Quin dz'ez'amo de ma Liaudin-na,
Dzin ne mingov'a mins desis ;
Sa poin-na fase bin ma poin-na,
Seus piaisis eran mins piaisis.
No se disiens sovin l'ion l'atrou,
Que no se n'ameriens torzous ;
Mé, vour-indret, l'in ame n'atrou,
Liaudin-na eubli neutis amous.

Dret lou matin a la prélia
No menovano neutés maulons ;
Dz'era cheto prés de ma mia ;
Le comminchov'na chinchon.
Api d'apré çan no dinchovan,
In no tegnant los douve mans.
Alliegrous leus maoutons satovan ;
Mé no ne vons po mais iusan.

La lou pia megnon, les mans blincé,
Lou pe torzou bin trenato ;
L'è tota prin-ma su les hincé,
Et, ma fion, bravamin mendo.
L'e revoillia commin na ratta,
Et chintou coumm'on reussigneu.
Oh mé, ce a villaina satta !
D'eun atrou le fa lou bonheu.

Quand j'étais aimé de ma Claudine,
Rien ne manquait à mes désirs ;
Sa peine faisait bien ma peine,
Ses plaisirs étaient mes plaisirs.
Nous nous disions souvent l'un à l'autre,
Que nous nous aimerions toujours.
Mais, à présent, elle en aime un autre,
Claudine oublie nos amours.

Dès le matin, à la prairie,
Nous menions nos moutons ;
J'étais assis près de ma mie ;
Elle entonnait une chanson.
Puis ensuite nous dansions
En nous tenant les deux mains.
Joyeux, les moutons sautaient ;
Mais nous n'allons plus ensemble.

Elle a le pied mignon, les mains blanches,
Les cheveux toujours bien tressés :
Elle est toute mince sur les hanches,
Et, ma foi, joliment mise.
Elle est réveillée comme une souris,
Et chante comme un rossignol.
Oh ! mais cette cruelle traîtresse
D'un autre elle fait le bonheur.

CHANSON DE LA MONTAGNE.

Une jeune bergère des montagnes de Saint-Claude exprime avec ingénuité le désir d'avoir un amant comme sa sœur aînée, et ses vœux sont accomplis.

Vini çai, pilet maouton,
Vini, que dze tu caressa !
Que n'é-te berdzi megnon,
Per que seye ta metressa !
Va cumin ma grand seraou,
On gli dct nom ma gneilleta ;
Ma per ma, quin na doulou,
D'étrou tourdz truet piteta !
Cou pou dari nun bosson,
I soutchi per la feilleta,
On drolou das piu megnon,
Que gli dezi ma gneilleta.
Rota n'emaillia de çan,
Le resti bin intredeta,
Quind le visa, quaqu'efan,
Que n'era truet piteta.

Viens à moi, petit mouton,
Viens que je te caresse !
Que n'es-tu berger mignon,
Pour que je sois ta maîtresse !
Vois comment ma grande sœur,
On lui dit nom ma poulette !
Mais pour moi, quelle douleur
D'être toujours trop petite !
Caché derrière un buisson,
Il sortit pour la fillette
Un berger des plus mignons,
Qui lui dit ma poulette.
Tout émerveillée de ça,
Elle resta bien interdite,
Quand elle vit, quoique enfant,
Qu'elle n'était pas trop petite.

On a publié en patois de Besançon : la *Jacquemardade*, poëme héroï-comique (Dôle, 1753, in-12), *Arrivée d'une dame en l'autre monde* (s. d., in-8o), et un *Recueil de noëls anciens*, par Fr. Gauthier (Besançon, 1773, in-12) ; nouvelle édition, corrigée par Th. Belamy (Besançon, 1842, in-8o). Il y a aussi un *Recueil de noëls en patois de Vesoul* (1741, in-12). Ce volume est très-rare. Le patois de la Franche-Comté a été l'objet de *Recherches*, par Gustave Fallot (Montbéliard, 1828, in-12), et d'un *Essai de dictionnaire*, par Mme Brun et Petit-Benoist (Besançon, 1753, in-8o).

FRANC-COMTOISE (chanson).

Deux versions existent sur cette mélodie, toutes deux données par M. Wekerlin. L'une (celle que nous transcrivons) figure dans les *Echos du passé ;* l'autre, dans le recueil des *Chansons populaires*, édité par cet artiste avec le concours de Champfleury. Nous préférons de beaucoup la version que nous donnons ici à l'autre chanson, et même cette cantilène nous semble si jolie, si poétique, si distinguée, que tentation nous prend de soupçonner M. Wekerlin de quelque embellissement apporté à la mélopée primitive.

1er COUPLET. *Allegretto moderato.*

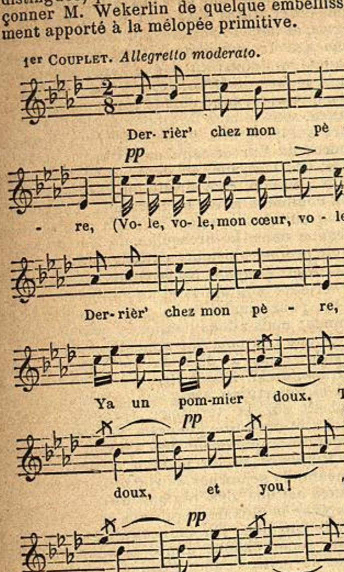

DEUXIÈME COUPLET.

Trois belles princesses,
— Vole, vole, mon cœur vole. —
Trois belles princesses
Sont couchées dessous.
Tout doux, etc.

TROISIÈME COUPLET.

Çà, dit la première ;
— Vole, etc. —
Çà, dit la première,
Je crois qu'il fait jour !
Tout doux, etc.

QUATRIÈME COUPLET.

Çà, dit la seconde,
— Vole, etc. —
Çà, dit la seconde,
J'entends le tambour.
Tout doux, etc.

CINQUIÈME COUPLET.

Çà, dit la troisième,
— Vole, etc. —
C'est mon ami doux.
Tout doux, etc.

SIXIÈME COUPLET.

Il va-t-à la guerre,
— Vole, etc. —
Il va-t-à la guerre,
Combattre pour nous.
Tout doux, etc.

SEPTIÈME COUPLET.

S'il gagne bataille,
— Vole, etc. —
S'il gagne bataille,
Avra mes amours.
Tout doux, etc.

HUITIÈME COUPLET.

Qu'il perde ou qu'il gagne,
— Vole, etc. —
Qu'il perde ou qu'il gagne,
Les aura toujours.
Tout doux, etc.

FRANCE (autrefois *Gallia*), Etat de l'Europe occidentale, que son heureuse conformation géographique, son histoire, sa littérature, ses arts et son industrie ont placé au premier rang des Etats civilisés. Cet article a été écrit avant les événements de 1870 et avant le traité de Francfort, qui en a été la conséquence. A défaut de toute autre considération, notre patriotisme nous fait un devoir de n'y rien changer. Que la revanche s'opère par les armes ou que la république universelle confonde les diverses nations de l'Europe dans une confédération d'Etats, les Etats-Unis d'Europe, la France, aujourd'hui mutilée, doit recouvrer, dans un avenir plus ou moins prochain, les deux provinces qu'elle a perdues.

— *Considérations générales.* Sous le rapport de la beauté physique, la France n'a rien à envier à aucun autre Etat de l'Europe. Si, dans la description de notre belle patrie, nous devons éviter tout reproche de chauvinisme, il nous sera du moins permis de citer le témoignage d'étrangers, d'ennemis. Le chevalier Temple écrivait : « La France, noble et fertile Etat, le plus favorisé par la nature de tous ceux qui sont au monde. » De Maistre, reprenant pour son compte les paroles de Grotius, appelait la France « le plus beau royaume après celui des cieux. » La France se distingue entre toutes les contrées de l'Europe par l'élégance et l'équilibre de ses formes. Nous empruntons les lignes suivantes à un des géographes les plus distingués de notre époque, à M. Elisée Reclus : « Les contours souples et mouvementés de la France s'harmonisent de la manière la plus heureuse avec la solide majesté de l'ensemble, et se développent régulièrement en une série d'ondulations rhythmiques. Un méridien, que l'on peut considérer comme un axe idéal, réunit les deux extrémités saillantes du territoire national, en passant exactement à travers la capitale et le centre de figure, et partage la France tout entière en deux moitiés d'une symétrie parfaite. De chaque côté de cet axe, les quatre faces du grand octogone qui constitue le pourtour du territoire français se disposent suivant les lois d'une véritable polarité. Au N.-O., c'est le rivage de la Manche qui correspond à la frontière de Belgique, exposée au N.-E. ; à l'O., ce sont les côtes de la Bretagne méridionale et du Poitou qui forment, avec les plages rectilignes des Landes, un angle concave tourné vers la haute mer, tandis qu'à l'E. les limites de la France décrivent un autre angle concave vigoureusement accusé par les chaînes du Jura et le massif des Alpes. Enfin, au S.-O., l'arête des Pyrénées contraste avec les rivages méridionaux du Languedoc et de la Provence, dont la direction générale est perpendiculaire au S.-E. Ainsi la disposition symétrique des huit côtés de la périphérie est complète. Une diagonale, menée du N.-E. au S.-O à travers le centre de la France, réunit deux frontières terrestres, celles de la Belgique et de l'Espagne, tandis que la diagonale du N.-O. au S.-E. rejoint les deux mers, l'Atlantique et la Méditerranée. Pour comble de régularité, la France est parfaitement orientée dans le sens de l'équateur et du méridien. Le territoire français, si régulier dans sa forme, offre dans son relief une disposition des plus heureuses qui rappelle celle des corps organisés. Au centre, s'élève un plateau granitique, autour duquel rayonnent les fleuves et se sont déposées les alluvions des plaines, de même que dans les êtres vivants le sang circule et les chairs se forment autour de la solide charpente osseuse. A ce plateau central se rattache une série de chaînes de montagnes qui traversent diagonalement la France dans presque toute son étendue, des bords de la Garonne à la vallée du Rhin, et qui remplissent dans l'économie géographique de la contrée un rôle analogue à celui que joue l'épine dorsale dans le corps des animaux vertébrés. La France rappelle également les organismes supérieurs par la position excentrique de la capitale qui lui sert de foyer intellectuel. De même que le cerveau de l'homme se trouve situé dans la partie supérieure du corps, bien en dehors du tronc, de même la région de la France vers laquelle la pente générale des bassins et la nature géologique du sol font converger toutes les forces vives de la nation occupe la partie septentrionale du territoire et contraste par sa position avec le point culminant de l'intérieur, qui se dresse sur le rebord méridional du grand plateau central. » MM. Elie de Beaumont et Dufrénoy donnent à ces deux régions si distinctes de la France les noms de *pôle attractif* et de *pôle répulsif*. Ajoutons à ces traits généraux que la France, grâce à sa forme compacte et à l'heureuse disposition de ses bassins, constitue une individualité géographique parfaitement limitée, qu'elle n'est pas moins favorisée par la forme de son relief que par son heureuse position relativement à la masse continentale de l'Europe, et que son climat est un des plus agréables de la zone tempérée. « Enfin, dit encore M. Elisée Reclus, tous les avantages semblent s'être réunis sous la forme la plus compacte dans cette terre privilégiée, dont Strabon, saisi d'une admiration prophétique, célébrait déjà du temps des Gaulois barbares le magnifique avenir. »

— *Situation. Frontières continentales et maritimes.* La France continentale est comprise entre 5° 55′ de long. E. et 7° 7′ de long. O., et entre 42° 20′ et 51° 5′ de lat. N.

La France politique a pour limites : au N. et au N.-O., depuis un point du littoral de la mer du Nord, situé entre Dunkerque et Ostende, jusqu'au cap Saint-Matthieu, la mer du Nord, le pas de Calais et la Manche ; à l'O., depuis le cap Saint-Matthieu jusqu'à l'embouchure de la Bidassoa, le golfe de Gascogne ou mer de France ; au S., depuis l'embouchure de la Bidassoa jusqu'au cap Cervera, les Pyrénées ; en partant de l'O., la frontière remonte pendant quelques kilomètres la Bidassoa, coupe le contre-fort entre la Bidassoa et la Nivelle, atteint les Aldudes entre la vallée de Bastan (Espagne) et celle de Boigorry (France), remonte le contre-fort jusqu'au col d'Orisson ; là, elle suit la crête de la grande chaîne jusqu'à la source de la Pique, et n'accorde à la France, dans ce trajet, que la forêt d'Iratie ; depuis la source de la Pique, la frontière court vers le N., pour laisser à l'Espagne le val d'Aran ou vallée supérieure de la Garonne, franchit ce fleuve à 48 kilom. de sa source, remonte vers le S. et atteint le bief de partage de la grande chaîne, qu'elle quitte un instant pour donner à l'Espagne les sources de l'Ariége ; puis, franchissant brusquement la ligne de partage des eaux, elle donne à la France les sources de la Sègre et de ses premiers affluents ; elle reprend la grande chaîne, jusqu'au col de Pertus, où elle court directement au cap Cervera, abandonnant à l'Espagne le littoral compris entre les caps Cervera et Creus ; au S.-E., du cap Cervera à Menton, près de l'embouchure de la Roïa, la frontière est déterminée par la Méditerranée ; à l'E., depuis Menton, la frontière remonte au N. pour suivre l'arête des Alpes Maritimes, Cottiennes, Grées et Pennines, jusqu'au grand Saint-Bernard ; de là elle se dirige vers le N. jusqu'au lac de Genève, dont elle prend une partie de la rive gauche ; tourne ensuite autour de Genève, coupe l'Orbe près de sa source, laisse à la France les deux pentes jurassiques, atteint le mont Rixon, suit le faîte du Jura central, va joindre le Doubs au-dessus de la cascade appelée le *Saut du Doubs*, descend cette rivière jusqu'au-dessous du coude qu'elle fait à Sainte-Ursanne, passe entre le mont Terrible, qu'elle laisse à la Suisse, et les sources de l'Ill, qu'elle donne à la France, court parallèlement aux montagnes Bleues et arrive au Rhin un peu au S. d'Huningue ; enfin, elle descend le Rhin jusqu'à son confluent avec la Lauter ; au N., la frontière, depuis la mer du Nord jusqu'au Rhin, présente une ligne de pure convention ; elle part d'un point de la mer du Nord, qui est à 6 kilom. E.-N.-E. de Dunkerque, longe d'abord le département du Nord, franchit le canal de Dunkerque à Furnes, passe les marais de la grande Moëre, traverse la Colme à Hondschoote (France) et l'Yser près de Rousbrudgge (Belgique), suit la Lys depuis Armentières (France) jusqu'à Menin (Belgique), traverse le canal de Roubaix près de la ville de même nom, franchit l'Escaut à son confluent avec la Scarpe, puis la Haine, qui se jette dans l'Escaut à Condé (France), coupe le chemin de fer de Valenciennes à Bruxelles, entre Blanc-Misseron (France) et Quiévrain (Belgique) ; franchit la Sambre au-dessous de Maubeuge (France), coupe l'Helpe au-dessus d'Avesnes (France) et laisse à la Belgique une des sources de l'Oise ; elle fait ensuite un coude en rentrant en Belgique et se dirige parallèlement à la Meuse (rive gauche) jusqu'au-dessous de Givet (France), où elle la franchit et la remonte (rive droite), pour couper la Semoy un peu au-dessus de son confluent, et le Chiers au-dessus de Longwy (France) ; continuant sa direction vers l'E., elle coupe l'Alzette près de sa source et au S. de Luxembourg (Hollande) ; passe la Moselle au-dessous de Sierck (France), longe la Prusse Rhénane, franchit la Nied, affluent de la Sarre, passe près de Sarrelouis (Prusse), arrive à la Blise, affluent de la Sarre, et la suit pendant quelques lieues ; traverse les Vosges au N. de Bitche (France), coupe le Schwolb et atteint la Lauter, qu'elle suit jusqu'à son confluent avec le Rhin, au-dessous de Lauterbourg (France).

La France, entre Dunkerque et Bayonne, est baignée, au N. et à l'O., par les mers du Nord et de la Manche et le golfe de Gascogne ou mer de France. La côte française de la mer du Nord court de l'E. à l'O., jusqu'au cap Gris-Nez, en inclinant un peu au S. La côte de la Manche se dirige au S.-S.-O., depuis le cap Gris-Nez jusqu'à la Seine, où elle court généralement à l'O. jusqu'au cap Saint-Matthieu. La côte du golfe de Gascogne court de l'O. à l'E. un quart S., depuis le cap Saint-Matthieu jusqu'à l'embouchure de la Loire, et, depuis ce point jusqu'à la Bidassoa, elle a une direction générale vers le S. La côte française de la mer du Nord est basse, sablonneuse et peu découpée ; celle de la Manche, depuis le cap Gris-Nez jusqu'à l'embouchure de la Somme, se couvre de dunes. La côte de la Manche, depuis la Somme jusqu'à la Seine, présente alternativement des falaises, des dunes et des plages en pente douce. De hautes falaises règnent entre l'embouchure de la Seine et le golfe de Saint-Malo, sur tout le long de la presqu'île du Cotentin. La côte de la presqu'île de Bretagne, depuis la Sélune et le Couesnon jusqu'à la Loire, est découpée et déchirée ; elle se compose généralement de grands rochers granitiques très-escarpés. Entre la Loire et la Gironde, la côte est basse et marécageuse, quoiqu'elle continue à présenter quelques dentelures. De la Garonne à la Bidassoa, la côte est droite et remplie de dunes.

La France est baignée au S. par la mer Méditerranée. La côte française de la Méditerranée, depuis le cap Cervera jusqu'à Menton, près de l'embouchure de la Roïa, court du S. au N., du cap Cervera à l'embouchure de l'Aude ; le restant de la côte se dirige à l'E. La côte de France sur la Méditerranée est formée de rochers, depuis le cap Cervera jusqu'à l'embouchure du Tech ; elle est basse, marécageuse et coupée d'étangs, depuis le Tech jusqu'au cap Couronne. Du cap Couronne jusqu'à l'embouchure de la Roïa, elle est escarpée, élevée et dentelée.

« Une des grandes curiosités de la France, dit M. Michelet, c'est que sur toutes ses frontières elle ait des provinces qui mêlent au génie continental quelque chose du génie étranger : à l'Allemagne, elle oppose une France allemande ; à l'Espagne, une France espagnole ; à l'Italie, une France italienne ; entre ces provinces et les pays voisins il y a analogie et néanmoins opposition ; ainsi, la Gascogne ibérienne n'aime pas l'ibérienne Espagne. Ces provinces analogues et différentes en même temps, que la France présente à l'étranger, offrent tour à tour à ses attaques une force résistante et neutralisante. Elle jette à la dure Angleterre la dure Bretagne, la tenace Normandie ; à la grave et solennelle Espagne, elle oppose la dérision gasconne ; à l'Italie, la fougue provençale ; au massif empire germanique, les solides et profonds bataillons de l'Alsace et de la Lorraine ; à l'enflure, à la colère belge, la sèche et sanguine colère de la Picardie, la sobriété, la réflexion, l'esprit indisciplinable et civilisable des Ardennes et de la Champagne. La France est le pays du monde où la nationalité se rapproche le plus de la personnalité individuelle. Les provinces diverses de climat se sont comprises, se sont aimées : toutes se sont senties solidaires. Le Gascon s'est inquiété de la Flandre ; le Bourguignon a joui ou souffert de ce qui se faisait aux Pyrénées ; le Breton, assis aux rivages de l'Océan, a senti les coups qui se donnaient sur le Rhin ; l'esprit local a disparu chaque jour ; l'influence du sol, du climat, de la race, a cédé à l'action sociale et politique. Le Français du Nord a goûté le Midi, s'est animé à son soleil ; le méridional a pris quelque chose de la ténacité, du sérieux, de la réflexion du Nord. La société, la liberté ont dompté la nature ; l'histoire a effacé la géographie. »

— *Orographie.* La France forme une vaste pleine baignée par quatre mers. Des collines à pentes douces la parcourent dans tous les sens. Des montagnes de troisième et quatrième ordre, se dirigeant du S.-O. au N.-E., forment l'origine des pentes de ses deux grands versants. D'autres montagnes de premier et de second ordre la limitent au S.-O. et au S.-E. Toutes ces hauteurs donnent naissance aux nombreux fleuves qui l'arrosent, la fertilisent, et en font la plus belle et la plus riche contrée de l'Europe. La ligne de partage des eaux de la France est formée, en commençant par le S., par les Pyrénées jusqu'au pic de Corlitte ; par les Corbières occidentales, depuis le pic de Corlitte jusqu'au col de Narouze ; par les Cévennes, depuis le col de Narouze jusqu'au canal du Centre ; par la Côte-d'Or, par le haut plateau de Langres, par les monts Faucilles, par le talon méridional des Vosges, par le col de Valdieu, par le Jura, par le Jorat, par les Alpes bernoises et par le Saint-Gothard. Cette série de hauteurs détermine par son arête les deux grands versants de la France : l'un, tourné vers le N.-O. et l'O., est tributaire de l'Océan ; l'autre, tourné vers le S., est tributaire de la Méditerranée.

Notre but, dans cet article, étant seulement de faire l'orographie générale de la France, nous allons donner simplement la nomenclature et les dispositions des montagnes ou hauteurs qui composent la ligne générale de partage des eaux, ainsi que celle des rameaux ou contre-forts qui s'en détachent, et nous renvoyons, pour la description détaillée de toutes ces montagnes, aux articles qui leur sont consacrés dans le *Grand Dictionnaire*.

La chaîne des Pyrénées françaises court sur une longueur d'environ 380 kilom. et se divise en trois sections : les Pyrénées occidentales, du col de Goritty au mont Cylindre ; les Pyrénées centrales, du mont Cylindre au pic de Corlitte ; les Pyrénées orientales, du pic de Corlitte au cap Creus. La hauteur moyenne du massif des Pyrénées est de 2,000 mètres environ. Les monts principaux et les cols ou ports remarquables qui appartiennent à cette grande chaîne sont, en allant de l'E. à l'O. : le pic de Corlitte ; le col de Puymoreins ; le pic de la Serrère, au fond de la vallée de l'Ariége ; le col de Rat, au fond de la vallée de Vicdessos ; le Montcalm, dans la vallée précédente ; le pic de Montvallier, au fond de la vallée de Salat ; le pic de Rious, dans la vallée d'Aran ; le col de Viella, dans la vallée précédente ; le col de la Picade, au fond de la vallée de Luchon ; le mont Crabioules, dans la vallée de Lys ; le mont Pique-Fourcanade, dans le même vallon ; le port d'Oo, au fond de la vallé de Sarboust ; le port de Clarabide, au fond de la vallée de Louron ; le port de Plan, au fond du vallon de Rioumajou ; la montagne de Troumouse, dans la vallée d'Aure ; le pic de la Cascade et la tour de Marboré, entre la vallée de la Cinca et celle de l'Estaubé ; la brèche de Rolland, le mont Taillon et le port de Gavarnie, dans les vallées de la Cinca et de l'Estaubé ; le mont Vignemale, dans la vallée de Cauterets ; le pic du Badescure, au fond de la vallée de Bun ; le Som de Soube, le port de Canfranc, dans le val d'Azun ; le pic d'Anic, à l'origine des vallées d'Aspe et de Baretous ; la montagne d'Hory, au fond de la vallée de Soule ; le sommet d'Abady, à la source de la Nive ; le port de Roncevaux, dans la vallée de la Nive. Les principaux rameaux français des Pyrénées sont, en allant de l'E. à l'O. : le Tech-Tet, qui comprend le Canigou et toutes ses branches ; le Tet-Aude, qui se détache du pic de Corlitte, court vers le S. sous le nom de Corbières orientales, tourne ensuite vers l'E. et expire dans la plaine de Narbonne ; l'Aude-Ariége (même origine que le précédent), qui court vers le N. sous le nom de Corbières occidentales,